

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 11
Date de convocation : 02/07/2021

L'an deux mille vingt et un le huit juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: Dorick BARILLOT, Patrick DECEMME, Franck PENIN, Michaël GREMILLON, Catherine RIBOT, Erwan BARILLOT, David GAUER, Emilie NIVET, Jérôme DIONNET, Nathalie GAMIN, Sylvie KUNTZ-CAURE,

Absents : Sylvain MONNERON, Mélanie ROUX, Isabelle BRUNET, Pierrick MARQUET,

Secrétaire de Séance : Catherine RIBOT

Objet : Vente des parcelles au Four à Chaux. Délibération n°1

M. le Maire rappelle que par délibération du 11 mars 2021, le conseil municipal a autorisé la vente des parcelles du Four à Chaux après division parcellaire à 0.50cts/m². Après division parcellaire, le M. le Maire propose vendre 16 712m² de surface pour un total de 8 356€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acter la vente et autorise M. le Maire à signer les documents entérinant cette vente.

Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur

Objet : Achat de parcelle rue du Four à Pain. Délibération n°2

M. le Maire rappelle la proposition d'achat de la parcelle AB 86 d'une surface de 338m² et de la parcelle AB 90 d'une surface de 465m² afin de créer des parkings à proximité du cimetière.

Le propriétaire de ces parcelles souhaite vendre les deux parcelles pour un montant de 7.000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de 7.000€ et autorise M. le Maire à signer les documents entérinant cette vente

Objet : Droit de préemption. Délibération n°3

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- AB19, AB355 propriétés de M. McMillan Joseph, au bourg
- AB107 propriété de Mme BEGUIER Claire au bourg
- AB 119, AB 327, propriétés de M. MEPONTE Bruno, au bourg

Objet : Convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Délibération n°4

Pour mémoire : Par délibération du 28 octobre 2014, la Communauté de Communes Cœur de Poitou crée avec la communauté de communes du Mellois, un service

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2021

urbanisme intercommunal, pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Par sa délibération du 5 novembre 2015, l'assemblée a autorisé le maire à signer avec la Communauté de communes la convention correspondante dont la date d'échéance est prévue le 17 novembre 2021.

La communauté de communes Mellois en Poitou, propose aujourd'hui une nouvelle convention modifiant certains termes de la convention et proposant de nouveaux tarifs d'instruction des actes.

Ainsi, en prévision du conseil communautaire du 23 septembre 2021 qui marquera le vote de la nouvelle convention dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 01 octobre 2021, il est demandé à la commune de délibérer sur ladite convention. L'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol portera sur :

- Certificat d'Urbanisme opérationnel
- Déclaration Préalable
- Permis de Construire Maison Individuelle
- Permis de Construire Maison Individuelle modificatif
- Permis de Construire
- Permis de Construire modificatif
- Permis de Démolir
- Permis d'Aménager
- Permis d'Aménager modificatif
- Transfert des actes
- Prorogation des actes

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée approuve les termes de la nouvelle convention proposée applicable au 1^{er} octobre 2021 et autorise M le Maire à la signer.

Objet : Demande de subvention CAP 79 RELANCE et DETR pour le changement des menuiseries de la mairie. Délibération n°5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de changement des menuiseries de la mairie dont le coût prévisionnel s'élève à 11 056.82 € HT soit 13 268.18 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de CAP relance 79 dispositif d'aide mis en place par le Département et de la subvention DETR (dotations d'équipement des territoires ruraux)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 11 056.82 €
Subvention CAP 79 Relance : 7 688.00 €
Subvention DETR : 1 157.46 €
Autofinancement communal : 2 211.36€

Après étude du projet et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'arrêter le projet de changement des menuiseries à la mairie
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2021

- et de solliciter une subvention dans le cadre du dispositif CAP relance 79 et au titre de la DETR

Objet : Demande de subvention DETR pour l'isolation des logements locatifs communaux. Délibération n°6

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'isolation dans les logements locatifs communaux dont le cout prévisionnel s'élève à 13 007€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (dotations d'équipement des territoires ruraux)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 13 007 €

Subvention DETR : 5 202.80€

Autofinancement communal : 7 804.20 €

Après étude du projet et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'arrêter le projet d'isolation des logements locatifs communaux
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- et de solliciter une au titre de la DETR

DÉLIBÉRATIONS	
Vente des parcelles au Four à Chaux	1
Achat de parcelle rue du Four à Pain	2
Droit de préemption	3
Convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme	4
Demande de subvention CAP 79 RELANCE et DETR pour le changement des menuiseries de la mairie	5
Demande de subvention DETR pour l'isolation des logements locatifs communaux	6